



HAL
open science

Repenser les fondements éthiques de l'acceptabilité sociale du risque

Valérie-Inés de la Ville

► **To cite this version:**

Valérie-Inés de la Ville. Repenser les fondements éthiques de l'acceptabilité sociale du risque. Michel Audiffren; Valérie-inés de La Ville. De l'identification à l'acceptabilité sociale des risques : une approche pluridisciplinaire, Presses universitaires de Rennes, pp.269-278, 2024, Le Sens social, 978-2-7535-9401-2. hal-04519792

HAL Id: hal-04519792

<https://hal.science/hal-04519792>

Submitted on 14 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conclusion : Repenser les fondements éthiques de l'acceptabilité sociale du risque

Valérie-Inés DE LA VILLE

Les recherches rassemblées dans cet ouvrage contribuent à mettre en lumière la complexité de la notion d'*acceptabilité sociale* du risque qui ne peut s'analyser sans une lecture multi-niveau – micro, méso et macro - des pratiques sociales et des valeurs qui concourent à son émergence et son institutionnalisation, toujours provisoire et sujette à de multiples remises en question (Boissonnade et al., 2016).

Comme le souligne Jean-Paul Resweber (2000), l'approche pluridisciplinaire que nous avons retenue pour cette collection de travaux sur le risque et la vulnérabilité conduit à confronter des recherches ancrées dans différentes disciplines et portant sur l'analyse de types de risques variés afin d'ouvrir un questionnement à propos de la notion d'*acceptabilité sociale du risque*. Forcée par une équipe de chercheurs travaillant sur les politiques forestières du service des forêts du département de l'agriculture des États-Unis (Brunson et al., 1996) se fondant sur les travaux de Firey (1960), l'acceptabilité sociale du risque traduit un jugement collectif à propos d'une politique, d'un projet industriel, dont il s'agit de comprendre les fondements et d'appréhender les conséquences potentielles sur un territoire et sa population en le comparant à des alternatives (autre type de projet, statu quo présent sans projet, etc.). Cette notion connaît une diffusion exponentielle depuis les années 2000 (Gendron, 2014), mais son application concrète comme outil de gestion des parties prenantes d'un projet industriel ou économique reste fortement controversée. En proposant d'un point de vue pragmatique d'analyser les épreuves d'acceptabilité soulevées par des assemblages sociotechniques en cours d'émergence, Rémi Barbier et Alain Nadaï soulignent « le caractère irréductible de l'embarras suscité par le problème de l'acceptabilité sociale » à la fois chez les praticiens et dans la communauté académique (Barbier et Nadaï, 2015, p. 27). Ces chercheurs rappellent la variabilité de la notion selon le niveau d'analyse retenu : local ou global, selon les modes d'opérationnalisation et de mesure de la notion ; enquête d'opinion, niveau de participation et d'engagement de divers acteurs sociaux pour appuyer ou s'opposer à un projet, selon le niveau décisionnel ; masse de population qui subit le risque par rapport à un seul élu ou fonctionnaire qui a le pouvoir d'autoriser un projet. « L'acceptabilité apparaît alors (...) comme un principe régulateur largement indéterminé, objet de constantes et permanentes négociations, révisions, voire contestations entre protagonistes » (Barbier et Nadaï, 2015, p. 34).

À partir de son point d'entrée disciplinaire, chaque article contribue à la contextualisation de la construction de l'*acceptabilité sociale du risque* en soulignant la portée et les circonstances particulières de sa co-élaboration à la croisée de différents champs de pratiques sociales, de rationalités et de systèmes de valeurs en opposition, ainsi que d'institutions dont la légitimité est revendiquée par les uns ou directement remise en cause par les autres. Dans un premier temps, cette pluridisciplinarité *de convergence* ouvre un espace dialogique permettant d'apporter des éclairages nouveaux sur la relation entre risque et vulnérabilité. Ces échanges pluridisciplinaires se révèlent féconds pour permettre au lecteur d'appréhender la diversité des approches théoriques et des nouvelles problématiques qui émergent pour analyser différents types de risques, leur portée matérielle, sociale, politique ou symbolique, etc. En outre, la mise en miroir de ces différentes recherches conduit à une clarification du niveau de contribution - macro, méso ou micro - des modélisations produites pour éclairer le réel et les possibilités d'action comme nous l'illustrons ci-après à partir de quelques exemples.

Considérant que les sociétés se différencient par une hiérarchie de principes et de valeurs qui leur est propre, collection partagée de principes comportementaux et de valeurs morales qui justifie la conduite de leurs membres, Mary Douglas analyse le risque comme une construction sociale qui met en jeu des croyances et des valeurs, ce qui la conduit à souligner le fondement culturel du risque qui entremêle de façon inextricable des dimensions subjectives et objectives. Dans cette perspective, le risque devient un objet socialement acceptable dans la mesure où son élaboration ressort d'une stratégie culturelle par laquelle une société donne un sens aux dangers et aux menaces extérieures qu'elle perçoit. Ainsi, la co-élaboration culturelle de l'acceptabilité sociale du risque permet aux sociétés, non seulement d'identifier et de hiérarchiser les risques selon leurs valeurs sur lesquelles elles s'accordent, mais également de se convaincre qu'il leur est possible de maîtriser ces mêmes risques selon la rationalité qu'elles privilégient et les compromis qu'elles ont réussi à établir pour protéger les valeurs de l'*en-commun* qui les fonde. Cette maîtrise culturelle du risque apparaît alors essentielle pour permettre aux sociétés de se projeter dans l'avenir et envisager leur propre devenir. Toutefois, dans certains cas, la culture peut conduire à une forme d'aveuglement collectif sur certains risques ou en tous cas à leur refoulement... C'est ce qu'a dénoncé dernièrement l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI)¹ qui a alerté les pouvoirs publics sur le fait que la population française n'est pas assez préparée au risque nucléaire et que les élus de proximité

¹ L'ANCCLI a une double mission : informer la population sur les activités nucléaires et assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires. [<https://www.anccli.org/qui-sommes-nous/>] (dernière consultation le 14/08/2022)

n'ont pas connaissance des lieux de stockage des pastilles d'iode qui sont sous la responsabilité des forces armées². Face aux différents accidents survenus dans l'industrie nucléaire au plan mondial et, étant donné l'état de vétusté croissant du parc de centrales nucléaires français dont la durée d'exploitation vient d'être prolongée de 10 ans³, les pouvoirs publics sont interpellés pour reconsidérer le mythe de l'énergie nucléaire civile propre et sans risques... qu'ils ont largement contribué à installer depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Anthony Giddens a quant à lui brillamment souligné que des actions entreprises à un certain niveau – micro – peuvent entraîner des conséquences non intentionnelles à d'autres niveaux – méso ou macro (Giddens, 1998). Ainsi, la consommation régulière d'aliments trop gras, trop salés ou trop sucrés dont les portions ne sont pas adaptées aux besoins des enfants, combinée avec des loisirs sur écrans qui supposent une sédentarité accrue... ont conduit à l'émergence et à la diffusion d'une pandémie d'obésité chez les enfants et les jeunes (Kline, 2011). Les consommations et les pratiques sociales individuelles s'agrègent et génèrent une épidémie d'obésité au plan mondial qui se trouve aggravée par la fermeture des écoles et des lieux de pratique sportive causée par la Covid19 (Cuschieri et Grech, 2020). Ce cas illustre la difficulté de faire reposer la responsabilité de combattre le risque sur le seul individu, alors même que ce dernier ne maîtrise pas les facteurs contextuels susceptibles de lui permettre de mettre en œuvre des actions préventives ou correctives de son propre comportement. Les politiques d'information du consommateur ou de l'utilisateur – l'enjoignant de se comporter comme un décideur rationnel capable d'effectuer un traitement complexe d'informations afin d'évaluer le rapport risque / bénéfique de son style de vie - ne peuvent suffire à prévenir les risques qu'il est conduit à subir... en partie. En outre, comment tenir compte de la grande variabilité des comportements de la part d'individus confrontés au même risque ? La pandémie de la Covid19 a clairement mis en lumière l'importance de facteurs situationnels et économiques – en complément des facteurs culturels – qui pèsent dans l'évaluation du risque que l'individu estime courir.

Les réflexions d'Ulrick Beck (1992, 1998) sont particulièrement utiles pour appréhender les liens entre le niveau méso et le niveau macro de l'acceptabilité sociale du risque. En effet,

² ANCCLI – 9ème Livre Blanc intitulé: “The post-accident: anticipation and preparation, at the heart of cross-border cli discussions”, Décembre 2020. Téléchargeable sur le site de l'ANCCLI : [<https://www.anccli.org/les-livres-blancs/>] (dernière consultation le 14/08/2022)

³ Dupin Ludovic, NOVETHIC – Lettre du 25 Février 2021 : L'ASN prête à autoriser la prolongation de la vie des réacteurs nucléaires à 50 ans mais sous conditions – [<https://www.novethic.fr/actualite/energie/energie-nucleaire/isr-rse/l-asn-prete-a-autoriser-la-prolongation-de-la-vie-des-reacteurs-nucleaires-a-50-ans-mais-sous-conditions-149568.html>] (dernière consultation le 14/08/2022)

Beck souligne la difficulté d’appréhender et de maîtriser la nature systémique de certains risques qui demeurent parfois invisibles pendant de longues durées. Il souligne que la rationalité technico-scientifique, largement dominante pour traiter les risques dans nos sociétés dites *modernes*, ne peut plus prétendre anticiper et maîtriser l’ensemble des conséquences de certains risques qui se conjuguent et créent des situations systémiques inédites (Beck, 1998). Le changement d’axe de rotation de la terre, qui se manifeste par un déplacement de la position des pôles, pourrait être la conséquence du réchauffement climatique dont nous savons qu’il est largement alimenté par les activités humaines⁴. L’organisation non-gouvernementale (ONG) Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature, WWF) a alerté sur le fait que les activités humaines sont responsables de la sixième et la plus fulgurante extinction de masse que la planète ait connue⁵. Certains commentateurs des travaux de Beck dévoilent cependant une contradiction qui aurait échappé à son analyse. En effet, si d’une part, la société du risque consacre la destitution de l’autorité scientifique pour cerner et maîtriser les risques, d’autre part, les méthodes rationnelles d’analyse des risques se diffusent dans toutes les strates de l’action entrepreneuriale et aussi de l’action publique. Cette dissémination empirique a conduit à la création d’une nouvelle discipline académique, la *risquologie*, caractérisée par une expertise calculatoire des risques, qui participe de l’institutionnalisation de nouvelles professions (Demortain, 2019). Les travaux de ces professionnels du risque structurent des approches formalisées pour la prise de décision et fondent la grammaire d’un gouvernement public du risque organisé à travers la médiation d’agences spécialisées indépendantes... sans oublier l’influence des organes de lobbying. Cette asymétrie de pouvoir entre parties prenantes ne permet pas d’explorer toutes les alternatives possibles à un projet présentant des risques potentiels. Elle limite en effet les capacités d’exploration de certaines options de la part des parties prenantes les moins bien représentées ou qui ne pratiquent pas la « novlangue »⁶ des experts du risque et des lobbyistes. Le processus d’acceptabilité sociale du risque, qui vise en premier lieu à désigner une réalité partagée, s’en trouve alors tronqué, excluant certaines parties prenantes et peut finir par être dévoyé pour devenir un instrument de domination de certains acteurs sociaux aux dépens d’autres.

⁴ Beyler Neïla, Le changement climatique aurait modifié l’axe de rotation de la Terre, Les Echos, 1^{er} Mai 2021 [<https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/le-changement-climatique-aurait-modifie-laxe-de-rotation-de-la-terre-1311609>] (dernière consultation le 14/08/2022)

⁵ WWF- Rapport Planète Vivante 2020 : Les activités humaines principales responsables du déclin de 68% des populations de vertébrés en moins d’un demi-siècle. 10 Septembre 2020, [<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2020>] (dernière consultation le 14/08/2022)

⁶ La novlangue – en anglais « Newspeak » – est la langue officielle d’Océania, région où se déroule l’action du roman 1984 de George Orwell paru en 1949.

Du côté des sciences de gestion, Corine Gendron (2014) constate que les rapports entre l'expert, le décideur et le citoyen se sont profondément transformés et propose de repenser l'acceptabilité sociale du risque en mobilisant conjointement trois cadres théoriques : l'analyse de nouveaux mouvements sociaux, la démocratie participative et l'ancrage social des théories scientifiques. D'une part, le savoir scientifique ne peut prétendre s'affranchir des conflits sociaux qui sous-tendent sa production et, d'autre part, les contre-expertises citoyennes mettent en jeu des analyses scientifiques, comme l'attestent les controverses sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) (Bonneuil, 2006). L'interaction entre une pluralité d'acteurs intervenant à diverses échelles – micro, méso et macro – conduit à une remise en cause du pouvoir d'évaluation du risque confié à des experts parfois sujets à des conflits d'intérêt majeurs. Ainsi, les débats sur l'acceptabilité sociale des risques entre experts, décideurs et citoyens révèlent de profonds désaccords sur la façon de penser les fondements institutionnels du progrès, de la justice et du bien-être. C'est pourquoi Corine Gendron considère que « les mécanismes d'échanges et de dialogue devraient être envisagés par rapport à un horizon de démocratie participative qui suppose l'instauration d'institutions intermédiaires où puisse se déployer le débat public » (Gendron, 2014, p. 127). Ainsi, l'acceptabilité sociale du risque reposerait sur un trépied : sa légitimité sociale qui suppose le respect des normes juridiques, sociales et culturelles de la communauté pour évaluer le risque perçu ; la crédibilité de l'organisation en charge de la gestion du risque à travers des dispositifs visant à informer de façon régulière, fiable et transparente les parties prenantes au projet ; la confiance dans les relations avec les parties prenantes, preuve que l'organisation accepte l'éventualité de se trouver en situation de vulnérabilité vis-à-vis de ces dernières (Baba et Raufflet, 2015).

En miroir de cette évolution, Pierre-Yves Charpentier rappelle utilement que la doctrine juridique du risque industriel doit trouver un juste équilibre entre le développement entrepreneurial et la protection des populations : « Or, s'il est incontestable que l'amélioration de la protection des populations reste la priorité, elle ne doit pas, pour autant, paralyser tout projet ou toute entreprise présentant des dangers » (Charpentier, 2014, p. 202). La doctrine juridique part du principe que la responsabilité de procéder à l'analyse du risque industriel repose sur l'entreprise qui en est à l'origine ou qui se doit d'en assurer la maîtrise. Toutefois, les scandales tels que celui du médiateur ou du glyphosate, ou bien encore les accidents de l'usine AZF à Toulouse en 2001 ou Lubrizol à Rouen en 2019 puis à Rocktown en 2021, soulèvent des interrogations légitimes quant à l'efficacité de cette culture instrumentée de vigilance et de sécurité qui donne la primauté aux professionnels, aux porteurs de projets, aux dirigeants

d'entreprise en liaison avec les autorités administratives... tout en ayant tardé à reconnaître des droits spécifiques aux lanceurs d'alerte⁷. Ainsi, les véritables risques sont parfois susceptibles de demeurer « invisibles » sur de longues périodes s'ils sont analysés de façon univoque selon les procédures « bureaucratiques-politiques » de prévention et de protection (Chabbal, 2005).

Si la notion d'acceptabilité sociale, parce qu'elle est « dotée de peu de contenu substantiel, (...) peut servir de *mot de passe* ou de *mot-frontière* pour circuler et travailler avec les multiples mondes sociaux qui la mobilisent » (Barbier et Nadaï, 2015, p. 34), elle doit faire l'objet d'une réflexion critique. Cet ouvrage ouvre également un espace de dialogue pluridisciplinaire dans le but de conduire chaque chercheur – et d'inviter le lecteur – à nourrir sa propre réflexivité par rapport à la façon dont sa discipline cerne les enjeux théoriques relatifs aux risques en fonction du dialogue scientifique en cours dans sa communauté de pairs. Toutefois, cerner et décrire les risques ou les vulnérabilités selon diverses approches disciplinaires ne constitue qu'une première étape. La maîtrise des enjeux liés aux risques constitue une demande légitime de la société à la science qui repose « toujours sur des questionnements multidisciplinaires ou interdisciplinaires, sollicitant une réponse issue de plusieurs disciplines » (Kourilsky et Tellez, 2002, p. 21). En outre, « la vulnérabilité n'appelle ni à la résignation ni à la passivité, mais elle conduit au contraire à convoquer la responsabilité des êtres humains tant à l'égard d'eux-mêmes que des autres êtres humains » (Thiel et Cooreman-Guttin, 2020, p. 6). À travers une étude minutieuse, Pierre Batellier met en lumière la variabilité des présupposés qui sous-tendent les diverses utilisations tant théoriques que pratiques de la notion d'acceptabilité sociale afin d'aider les chercheurs à « reconnaître la diversité des acceptions possibles, chacune étant différemment fondée et légitimée. » (Batellier, 2016, p. 37). Ainsi l'échange interdisciplinaire permet en retour de contribuer à enrichir la façon dont chacune des disciplines explore la notion d'*acceptabilité sociale du risque* et contribue par ses modélisations à en construire les enjeux éthiques en fonction d'une visée transformative qui légitime ses productions scientifiques... Comme le rappelle Jean-Louis Lemoigne, c'est « dans l'action [que] nous engendrons des connaissances qui donnent sens à nos actions en cours » (Kourilsky et Tellez, 2002, p. 34), ce qui devrait conduire chaque chercheur à dévoiler, interroger et tenter de maîtriser l'axiologie qui guide son questionnement scientifique et ses actions en vue de produire des connaissances utiles à la société.

⁷ Loi n° 2016-316 du 16 Avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte, JORF du 17 avril 2013 P 6465.

Ainsi, cet ouvrage collectif ouvre la voie à des approfondissements sur les limites mêmes de la notion d'acceptabilité sociale du risque. En effet, considérer que le risque peut être socialement acceptable suppose qu'il puisse faire l'objet d'une maîtrise négociée collectivement à travers divers processus organisant les débats scientifiques, permettant l'affrontement de croyances et l'expression d'émotions partagées... D'un point de vue épistémologique, une telle situation appelle à une véritable démarche interdisciplinaire susceptible d'organiser un dialogue exigeant entre savoirs scientifiques afin de mettre en œuvre une ingénierie de l'interdisciplinarité (Kourilsky et Tellez, 2002) et produire une pensée réellement complexe (Morin, 2005) qui expose ses fondements éthiques (Thiel et Cooreman-Guttin, 2020).

Le projet de parvenir à prévenir ou à gérer les effets systémiques qui sont aujourd'hui documentés par la communauté scientifique⁸ dépasse les analyses apportées par les sciences du risque fondées sur une rationalité technico-économique et ouvre le débat sur l'urgence d'élaborer des politiques au niveau mondial qui ne soient plus seulement incitatives mais réellement contraignantes et objet de sanctions en cas de manquements délibérés. La récente condamnation de SHELL par un tribunal néerlandais qui oblige l'entreprise à rehausser ses ambitions climatiques⁹, indique que les risques s'accroissent pour les entreprises qui ne participeraient pas de façon suffisamment active à la lutte contre le réchauffement climatique. La mondialisation de l'économie ayant accru l'exposition de l'humanité à des risques extrêmes tels que la pandémie de Covid-19 et le réchauffement climatique, Alain Renaut et Geoffroy Lauvau (2021) estiment indispensable d'ancrer les décisions dans des normes éthiques promouvant une plus grande solidarité internationale et rappellent l'urgence de tenter d'organiser les principes d'une souveraineté politique et économique réellement transnationale. C'est donc à la conjonction d'une rationalité technico-économique et d'une rationalité politico-judiciaire que s'élaborent actuellement de nouvelles axiologies qui relient le niveau méso au niveau macro et légitiment la contribution des entreprises à la définition et à la préservation du bien commun. Parvenir à cerner le risque socialement acceptable constitue une mission majeure du juriste qui doit à la fois mieux maîtriser sur le fond les études d'évaluation des risques

⁸ Organisation Météorologique Mondiale - Changement climatique en 2020 : des indicateurs et des effets de plus en plus alarmants. Publié le 19 avril 2021. [<https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/changement-climatique-en-2020-des-indicateurs-et-des-effets-de-plus-en>] (dernière consultation le 14/08/2022)

⁹ [<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/apres-la-condamnation-de-shell-aux-pays-bas-les-litiges-climatiques-deviennent-un-vrai-risque-pour-les-entreprises-149859.html>] (dernière consultation le 14/08/2022)

réalisées par les professionnels, mais aussi parvenir à définir et légitimer les principes sur lesquels repose l'enjeu du partage des risques entre les professionnels et les citoyens (Noiville, 2003). Or, comme le rappelle Mireille Delmas-Marty, le principe de précaution a une fonction anticipatrice qui soulève la question de savoir si tout ce qui est techniquement possible doit être juridiquement permis, alors même que l'état des connaissances sur les techniques est encore incertain. Toutefois, la logique gestionnaire d'interprétation du risque qui produit des indicateurs techniques d'analyse des risques ne permet pas de fonder le principe de précaution : « Aucun indicateur ne dira s'il faut accepter des innovations qui pourraient déshumaniser l'humanité ou menacer la sûreté de la planète. » (Delmas-Marty et Chevallier-Le Guyader, 2018, p. 75).

Cette réflexion fait écho aux analyses de Gunther Anders qui à travers la prise de conscience du processus d'invisibilisation des 200 000 victimes de la première bombe atomique sur la ville d'Hiroshima, soutient que certains risques liés aux avancées technologiques se situent tout simplement... au-delà de l'entendement humain (Anders, 2011). Ce nouveau type d'événements, que ce philosophe qualifie de « supraliminaires », est lié aux technologies que nous sommes capables d'inventer, alors que nous ne maîtrisons pas les conditions humainement acceptables de leur mise en œuvre et les conséquences non intentionnelles que leur déploiement est susceptible de produire... « Nous sommes plus petits que nous-mêmes ; nous ne sommes absolument pas à la hauteur de ce que nous sommes capables d'inventer et de faire ; notre imagination n'est pas proportionnée à ses produits, et certainement pas à leurs conséquences. » (Anders, 2011, p. 322). Ces événements supraliminaires – que l'histoire de la pensée humaine n'a pas eu à traiter jusqu'à son entrée dans l'ère dite de l'*anthropocène* – nous questionnent directement sur notre capacité à provoquer « un possible globocide » (Mengard, 2014) et à détruire l'humanité elle-même. Dès lors, ni les représentations offertes par une rationalité technico-économique, ni celles que les croyances culturelles ou les valeurs d'une éducation morale peuvent nous apporter, ni même les ressorts de notre imaginaire collectif, ne peuvent nous aider. L'événement supraliminaire est un *hors limite* pour la conscience car la description que nous pourrions essayer de faire d'événements supraliminaires manque de références historiques, de symboles culturels, de ressentis émotionnels comparables... dans toute l'histoire de l'humanité. Les tenants de la collapsologie, étude scientifique qui se donne comme objet d'analyser les seuils de rupture (tipping points)¹⁰ au-delà desquels l'écosystème est susceptible

¹⁰ Une sixième limite planétaire relative aux ressources en eau douce a été franchie en mai 2022 : Wang-Erlandsson, L., Tobian, A., van der Ent, R.J. et al. (2022). A planetary boundary for green water. *Nat Rev Earth Environ*, vol. 3, p. 380-392. [<https://doi.org/10.1038/s43017-022-00287-8>] (dernière consultation le 14/08/2022)

de s'effondrer de façon soudaine et complète, reconnaissent la difficulté conceptuelle à laquelle ils se confrontent : imaginer des combinaisons de dépassement des seuils de rupture dans différents domaines, les effets en cascade entre eux ainsi que les effets de rétroaction des uns sur les autres, qui conduiraient à un effondrement généralisé : « nous sommes incapables d'en former une image mentale complète et d'en pressentir tous les retentissements. » (Servigne et Stevens 2015, p. 262).

L'homo sapiens, qui n'était au départ confronté qu'aux risques liés à son environnement proche, est depuis l'ère industrielle confronté aux risques liés à ses propres inventions qui dépassent largement le risque individuel mais concernent des populations et un écosystème de plus en plus large. L'homme moderne est donc un générateur de risques en puissance. Plus son pouvoir d'action s'agrandit, plus les risques qu'il génère concerne un ensemble de plus en plus élargi d'individus et une surface de plus en plus vaste de la planète. Nous avons donc une responsabilité collective dans l'utilisation de certaines technologies génératrices de risques, d'autant plus, comme nous l'avons vu ci-dessus, que les conséquences réelles des inventions humaines dépassent souvent la conscience individuelle, voire collective. Notre responsabilité collective peut s'exprimer à travers des systèmes de régulation qui existent déjà en partie aux niveaux micro, méso et macro, mais qui restent grandement à améliorer étant données les dérives auxquelles nous assistons à l'heure actuelle (e.g., emballement du réchauffement climatique et toutes ses conséquences indirectes). Réguler ne signifie pas freiner ou stopper l'avancée technologique de l'humanité, mais analyser le plus objectivement possible les risques liés à l'utilisation d'une technologie en amont de son utilisation et communiquer en toute transparence les résultats des recherches liées à ces risques. Nous avons cependant encore beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine, notamment quant aux problèmes de l'harmonisation de la réglementation au plan international et de la confidentialité de certaines données de recherche.

Etant donné que la société et la communauté scientifique sont confrontées à des événements supraliminaires, comment orienter les échanges scientifiques interdisciplinaires pour repenser l'*acceptabilité sociale du risque* au-delà de sa réduction aux sphères managériales et environnementales ? Selon quels fondements axiologiques et éthiques pouvons-nous réinterroger l'utilité même de cette notion et les conditions de son élaboration dialogique quand l'enjeu consiste à se confronter à des événements supraliminaires ? C'est à ce défi intellectuel majeur qu'invite cet ouvrage...

Bibliographie

- ANDERS Günther, 2011, *L'Obsolescence de l'homme* (t. 2) : *Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle* (traduit de l'allemand par Christophe David), Paris, Editions Fario, (Edition Originale : 1980).
- BABA Sofiane et RAUFFLET Emmanuel, 2015, « L'acceptabilité sociale : une notion en consolidation », *Management International*, vol. 19, n° 3, p. 98-114.
- BATTELIER Pierre, 2016, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 1, p. 14-43.
- BECK Ulrich, 1992, *Risk Society. Towards a New Modernity*, London, Sage.
- BECK Ulrich, 1998, "Politics of Risk Society", in Jane FRANKLIN (Ed.), *The Politics of Risk Society* (p. 9-22), Cambridge, Polity.
- BOISSONNADE Jérôme, BARBIER Rémi, BAULER Tom, FORTIN Marie-José, FOURNIS Yann, LEMARCHAND Frédéric et RAUFFLET Emmanuel, 2016, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 1, p. 5-13.
- BONNEUIL Christophe, 2006, « Cultures épistémiques et engagement public des chercheurs dans la controverse OGM », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, n° 3, p. 257-268.
- BRUNSON Mark W., KRUGER Linda E., TYLER Catherine B., et SCHROEDER Susan A. (Eds.), 1996. *Defining social acceptability in ecosystem management: A workshop proceedings*, General Technical Report. PNW-GTR-369, Portland OR: US Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwestern Research Station.
- CHABBAL Jeanne, 2005, « Le risque invisible – La non-émergence d'un problème public », *Politix*, vol. 2, n° 70, p. 169-195.
- CHARPENTIER Pierre-Yves, 2014, « La gestion du risque : de l'approche juridique à l'ébauche d'une méthodologie managériale », *Management et Avenir*, vol. 8, n° 74, p. 191-209.
- CUSCHIERI Sarah et GRECH Stephan, 2020, "COVID-19: a one-way ticket to a global childhood obesity crisis?", *Journal of Diabetes & Metabolic Disorders*, vol. 19, p. 2027-2030 [<https://doi.org/10.1007/s40200-020-00682-2>] (dernière consultation le 13/08/2022)
- DELMAS-MARTY Mireille et CHEVALLIER-LE GUYADER Marie-Françoise, 2018, « Le principe de précaution : équilibrer innovation et conservation », *Raison présente*, vol. 2, n° 2, p. 69-78.
- DEMORTAIN David, 2019, « Une société (de l'analyse) du risque ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 27, n° 4, p. 390-398.
- DOUGLAS Mary, 2003a, *Risk acceptability according to the social sciences*, New York, Routledge.
- DOUGLAS Mary, 2003b, *Risk and Blame: Essays in Cultural Theory*, New York, Routledge.
- FIREY Walter I., 1960, *Man, mind and land: a theory of resource use*, Glencoe, The Free Press.
- GENDRON Corinne, 2014, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer*, vol. 11, p. 117-129.
- GIDDENS Anthony, 1998, "Risk Society: the context of British Politics", in Franklin, Jane (Ed.) *The Politics of Risk Society* (p. 23-34), Cambridge, Polity.
- KLINE Stephen, 2011, *Globesity, Food Marketing and Family Lifestyles*, New York: Palgrave, MacMillan.

KOURILSKY François et TELLEZ Jean (Dir.), 2002, *L'ingénierie de l'interdisciplinarité – Un nouvel esprit scientifique*, Paris, L'Harmattan.

MENGARD Frédérique, 2014, « La notion de « supraliminaire » chez Günther Anders - Comment penser le déclin et la renaissance de Prométhée à l'ère technologique ? », in Elaine DESPRES et Hélène MACHINAL (Eds.) *PostHumains : frontières, évolutions, hybridités* (p. 119-136), Rennes : Presses universitaires de Rennes.

MORIN Edgar, 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Coll. « Points - Essais », Paris, Seuil.

NOIVILLE Christine, 2003, *Du bon gouvernement des risques. Le droit et la question du « risque acceptable »*, Paris, Presses Universitaires de France.

RENAUT Alain et LAUVAU Geoffroy, 2021, *Vulnérables : Une philosophie du risque*, Paris, PUF.

RESWEBER Jean-Paul, 2000, *Le pari de la transdisciplinarité. Vers l'intégration des savoirs*, Paris, L'Harmattan, Coll. « L'Ouverture philosophique ».

SERVIGNE Pablo et STEVENS Raphaël, 2015, *Comment tout peut s'effondrer – Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Coll. « Anthropocène », Paris, Editions du Seuil.

THIEL Marie-Jo et COOREMAN-GUITTIN Talitha (Dir.), 2020, *La vulnérabilité au prisme du monde technologique – Enjeux éthiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.